

MANDAT

Je soussigné, **Christian HUGUET**, agissant en qualité de **Président** de la Société **EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN**, SAS au capital de 1.399.570,40 €, dont le siège social est à LIMOGES (87016), 81 avenue du Président JF Kennedy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro 412 395 709

constitue par les présentes pour mandataire, avec faculté de subdéléguer :

M. Jacques GASCUEL

Chef d'agence d'Angoulême,

à l'effet de, au nom et pour le compte de la Société :

- 1) Conclure tous marchés de travaux publics ou privés en qualité de titulaire unique, de cotraitant ou de sous-traitant, d'un montant total hors taxes inférieur ou égal à

2.500.000 Euros (DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS)

et sous-traiter, en tant que de besoin, tout¹ ou partie desdits marchés ; signer tous les actes et pièces contractuelles se rapportant aux dits marchés et généralement représenter la Société tant à l'égard des Maîtres de l'Ouvrage et des Maîtres d'Œuvre qu'à l'égard des tiers, dans le cadre de l'exécution desdits marchés et pour ce seul objet,

- 2) Négocier et conclure des contrats, notamment d'achats de matériaux et fournitures, de location de matériels (à l'exclusion de tout contrat contenant des engagements d'une durée supérieure à un an), de transport, d'intérim, etc... permettant l'exécution des marchés visés au point 1) ci-dessus ; effectuer toutes opérations auprès des autorités administratives pour l'exécution des marchés visés au point 1),
- 3) Effectuer auprès des administrations compétentes toutes les formalités relatives à l'immatriculation des véhicules de la société et notamment se faire délivrer des certificats d'immatriculation par toutes préfectures.

Aux effets ci-dessus, conclure toutes conventions, produire tous actes et pièces utiles et généralement faire le nécessaire dans l'intérêt de la Société.

Ce mandat prendra fin en cas de révocation ou d'affectation à de nouvelles fonctions du Mandataire au sein de la Société et au plus tard le **31 décembre 2021**.

Pour la bonne règle, je vous serais obligé de bien vouloir me retourner le double ci-joint du mandat, revêtu de votre signature précédée de la date et de la mention "mandat accepté".

Fait à LIMOGES, le 02 janvier 2020

"Bon pour Mandat"

Le Mandant

Christian HUGUET

Y
Bon pour mandat

"Mandat accepté"

Le Mandataire

Jacques GASCUEL

Mandat accepté

¹ Exclusivement pour les marchés privés

NOTE pour Monsieur Jacques GASCUEL, Chef d'agence d'Angoulême

OBJET : DROIT DE LA CONCURRENCE

Je vous ai confié ce jour un mandat dont vous voudrez bien trouver l'original sous ce pli, vous permettant notamment de conclure, au nom de votre Société, des marchés de travaux publics et privés.

Tout d'abord, je vous précise que le montant figurant au 1) s'entend du montant total de l'offre, tous lots confondus et quel que soit votre pourcentage de participation et, pour les marchés reconductibles, à tranches, etc..., de la totalité de la durée/montant potentiels maximum.

Ensuite, j'attire votre attention sur la vigilance constante que vous devrez apporter au respect des règles de concurrence dans l'exercice de ce mandat.

Vous exercerez votre pouvoir au sein d'un groupe complexe comprenant des entités ou filiales autonomes qui peuvent, de façon parfaitement légitime, s'intéresser simultanément à un même marché.

Il est loisible, à ces entités ou filiales, d'échanger entre elles ou même avec des tiers, des informations ou moyens d'études en vue de la remise d'une offre groupée unique.

Il leur est par contre formellement interdit, en l'état de ces échanges, de présenter des offres séparées qui ne seraient concurrentes qu'en apparence.

Il vous appartient par conséquent, chaque fois que vous serez amenés à signer une soumission ou un marché au titre du mandat que je vous ai conféré, de veiller à ce que le projet en question n'ait fait l'objet d'aucun échange d'information avec d'autres entités du Groupe ou d'autres tiers, concurrents sur le même marché.

J'attire votre attention à nouveau sur les conséquences extrêmement graves qui pourraient découler d'un manquement à ces consignes, notamment en termes financiers, à l'encontre de votre Société.

Vous devez également être conscient de la responsabilité personnelle que vous encourrez en cas de dépassement de votre mandat, tant sur le plan civil vis-à-vis de votre Société, que sur le plan pénal, au titre de votre participation personnelle à des pratiques anticoncurrentielles.

Enfin, votre appartenance au groupe VINCI implique que vous respectiez plus généralement les lois et règlements en vigueur ainsi que les engagements pris par le Groupe et formalisés dans la Charte Vinci « Ethique et Comportements » et le « Manifeste ».

Pour la bonne règle, je vous serais obligé de bien vouloir me retourner le double ci-joint de la présente note, revêtu de votre signature, précédée de la mention "délégation acceptée".

Fait à LIMOGES, le 02 janvier 2020

délégation acceptée

Le Mandant

Christian HUGUET

Le Mandataire

Jacques GASCUEL



DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné, **Christian HUGUET**, agissant en qualité de **Président** de la Société **EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN**, SAS au capital de 1.399.570,40 €, dont le siège social est à LIMOGES (87016), 81 avenue du Président JF Kennedy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro 412 395 709

délègue, par les présentes, à :

M. Jacques GASCUEL

Chef d'agence d'Angoulême,

avec faculté de subdéléguer,

les pouvoirs détaillés ci-dessous :

- Conformément aux réglementations applicables et dans le respect des directives du Directeur Régional et de la Direction Générale :
 - Recruter et Licencier le personnel Ouvrier, fixer ses salaires et qualifications,
 - Recruter le personnel Etam, proposer et appliquer ses évolutions de salaires et qualifications,
 - Proposer les évolutions de salaires et qualifications du personnel Cadre,
 - Appliquer les sanctions disciplinaires (Cadres, Etam et Ouvriers).
- Conclure et signer tous contrats d'engagement de personnel temporaire et veiller au respect de la législation en vigueur.
- Prendre, personnellement ou par délégation, toutes les mesures nécessaires au respect des réglementations concernant :
 - l'hygiène et la sécurité afin que soit prévenu tout dommage au personnel et aux tiers,
 - le droit social,
 - le droit commercial et notamment le droit de la concurrence et les prix,
 - la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et privés,
 - les installations classées,
 - la circulation et transports routiers et les véhicules automobiles,
 - le respect de l'environnement et l'absence de nuisances.

Aux effets ci-dessus, conclure toutes conventions, produire tous actes et pièces utiles et généralement faire le nécessaire dans l'intérêt de la Société.

Ce pouvoir prendra fin en cas de révocation ou d'affectation à de nouvelles fonctions du Déléguétaire et au plus tard le 31/12/2021.

Fait à LIMOGES, le 02 janvier 2020

Le Délégué

Christian HUGUET

Le Déléguétaire

Jacques GASCUEL

NOTE pour Monsieur Jacques GASCUEL, Chef d'agence d'Angoulême

OBJET : DELEGATION DE POUVOIRS - RESPONSABILITES

Je vous ai conféré ce jour une **DELEGATION DE POUVOIRS** dont vous voudrez bien trouver l'original sous ce pli.

Par la présente note, je vous rappelle l'étendue et la portée de cette délégation de pouvoirs qui, en vous conférant les moyens de commandement et de contrôle dans les domaines visés, s'accompagne corrélativement de la responsabilité pénale dans ces domaines, en cas d'infraction aux réglementations en vigueur :

Il s'agit notamment (liste indicative et non limitative) :

- de l'hygiène et de la sécurité du personnel et des tiers,
- de la législation sociale et du droit du travail, notamment en matière de recrutement, de droits individuels des salariés, de non-discrimination, du contrôle de l'emploi et du personnel étranger, de durée du travail, du recours à des travailleurs intérimaires, de représentation du personnel et du respect des droits des salariés protégés,
- de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés publics et privés et du recours à la sous-traitance,
- des dispositions du droit commercial et notamment de la concurrence et des prix,
- du respect de la législation sur les carrières et les établissements classés (ICPE, ISDI, etc...),
- de la réglementation concernant les véhicules, engins automobiles et remorques, spécialement en ce qui concerne les titres de circulation et la conformité des véhicules et de leurs accessoires (carburants, etc...).
- de l'application des normes et obligations tendant au respect de l'environnement et à l'absence de nuisances (absence de pollution, respect des zones humides, traitement des déchets, etc...).

I. Vous disposez de l'autorité et des moyens nécessaires pour prendre, dans ces différents domaines, toutes les mesures destinées à assurer, dans le périmètre de votre Etablissement, le strict respect des dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles.

En conséquence, en cas d'infraction, par vous-même ou par votre personnel, votre responsabilité personnelle pourrait être engagée sur le plan pénal.

Les services fonctionnels centraux et ceux de votre CSP sont à votre disposition pour vous fournir, à votre demande, les textes légaux et réglementaires qui vous feraient défaut concernant notamment la législation sociale et le Droit du Travail, les marchés publics et privés, la concurrence et les prix, l'environnement et les nuisances, la réglementation des carrières et des établissements classés, tous documents utiles relatifs aux règles de circulation routière et à l'équipement administratif et matériel des véhicules ou engins, d'hygiène et de sécurité, au respect de l'environnement, etc.

Dans l'hypothèse où les moyens nécessaires à l'exercice de vos pouvoirs viendraient à vous faire défaut, je vous prie de m'en informer sans délai, afin que ces moyens vous soient attribués d'urgence.

Vous voudrez bien me rendre compte de toute situation particulière, notamment en cas d'infraction ou de manquement substantiel relevé.

II. En outre, vous pouvez vous trouver dans l'impossibilité de contrôler vous-même l'exécution des instructions que vous avez données, notamment par suite de l'étendue de vos fonctions ou de la dispersion géographique des chantiers ou du personnel. Il peut en être de même en cas de déplacement de longue durée, de congés ou de maladie.

C'est pourquoi, la délégation qui vous est consentie comporte la faculté de subdéléguer ponctuellement une partie de vos pouvoirs et de la responsabilité qui en découle, **avec mon accord exprès préalable**.

De plus, en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité ainsi que le respect de l'environnement, nous vous demandons de mettre systématiquement en place des délégations structurelles aux responsables travaux (conducteurs, ingénieurs et cadres travaux) relevant de votre autorité, à chaque fois qu'elles seront possibles (cf. *conditions détaillées ci-dessous*) et qu'elles permettront une meilleure protection de nos salariés ainsi que des tiers.

M. Ch

Dans tous les cas, vous devrez vous assurer personnellement que :

- a. Les subdélégations seront confiées à un responsable disposant de la **compétence** et de l'**autorité** nécessaires pour veiller aussi efficacement que vous-même à l'observation des règles applicables de la réglementation, dans son domaine d'intervention.

Il doit s'agir d'une personne qualifiée ayant un certain rang dans la hiérarchie (*Ingénieur, Cadre ou Etam confirmé*) disposant d'une certaine liberté d'action et dotée de tous les **moyens** nécessaires à l'exercice de ceux de vos pouvoirs que vous lui subdéléguez.

- b. La subdélégation que vous aurez consentie n'aboutira en aucun cas à un **chevauchement de pouvoirs** entre vous-même et votre subdélégataire ou entre plusieurs subdélégataires pour l'application et le contrôle des réglementations, objet de la délégation qui vous est confiée.

Votre subdélégataire, quel qu'il soit, devra, en outre, avoir été mis spécialement au courant des réglementations et des responsabilités qui en découlent.

- c. La subdélégation devra être effectuée au moyen d'un écrit (avis, lettre, etc.) comportant des instructions précises, **et adressé personnellement au subdélégataire**.

Cet écrit pourra notamment comprendre les consignes que le destinataire devra exécuter ou faire exécuter. **Il sera émargé par le destinataire qui devra donner expressément son accord.**

- d. La subdélégation sera, notamment au moyen d'une note de service ou d'un organigramme, portée à la connaissance des personnels placés sous l'autorité de votre subdélégataire.

- e. Vous devrez vous assurer régulièrement de l'exécution des obligations dont vous aurez transmis la charge à votre subdélégataire, en rappeler périodiquement l'existence et, en cas de méconnaissance de celles-ci, prendre les mesures correspondantes.

- f. Votre subdélégataire éventuel ne pourra pas à son tour subdéléguer, sauf en ce qui concerne les Chefs de Secteur en matière d'hygiène et de sécurité, et en votre absence il devra en référer directement à son Directeur Régional en cas de difficultés dans l'accomplissement de la mission que vous lui aurez confiée.

- g. Les subdélégations que vous consentirez devront être replacées dans l'organigramme de vos agences et tenues à ma disposition.

Pour la bonne règle, je vous serais obligé de bien vouloir me retourner le double ci-joint de la présente note, revêtu de votre paraphe à chaque page et de votre signature précédée de la date et de la mention "délégation acceptée", ainsi qu'un exemplaire paraphé et signé du pouvoir joint à la présente note.

Fait à LIMOGES, le 02 janvier 2020

"Bon pour délégation"

Le Délégant

Christian HUGUET

Bon pour délégation

"Délégation acceptée"

Le Délégataire

Jacques GASCUEL

Délégation acceptée